



ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile des professionnels

D0115

AVIVA assurances
Par l'intermédiaire de
Cabinet AS & Associes
Agent Général
5 RUE DE LA GARE
25500 MORTEAU
Tél : 03 81 67 04 41 Fax : 03 81 67 49 55
asd@aviva-assurances.com
Immatriculation ORIAS : 08045783 - 19003702 - 17006860 - 16000488 -
13009579 - 07010275
www.orias.fr

Certifie que

Société HAPPY DECORATION
9 chemin des Genêtres
25870 CHATILLON LE DUC

est assuré par contrat n° **77538120**, pour la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

ACTIVITE ASSUREE

Activité exercée : Auto-Entrepreneur : activités visées au paragraphe "Déclarations" des Dispositions diverses
Nombre de personnes : 1

GARANTIES

Garanties acquises

RC exploitation
RC après livraison
Recours suite accident
Protect.juridique auto entrepreneur

Montant des garanties et des franchises

Responsabilité civile "Exploitation"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	500 000 EUR par sinistre
Dont :	
Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles	500 000 EUR par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels en résultant	100 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 300 EUR
Dommages immatériels résultant de dommages non garantis	50 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 300 EUR
Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels en résultant)	2 500 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 300 EUR
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels)	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 300 EUR



Responsabilité civile "Après Livraison"

Dommages corporels, matériels et immatériels	500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 300 EUR
Dont :	
Dommages immatériels résultant de dommages au produit livré	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 300 EUR

Défense

Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. Défense)
--	---

Recours suite à accident

Recours suite à accident (litiges excédant 300 euros)	8 000 EUR par litige
dont expertise amiable	230 EUR
dont honoraires d'avocat ou de conseil :	
* Intervention d'un avocat pendant la phase amiable si le tiers est représenté par un avocat (art. L127-2-3 du code des assurances), consultation	300 EUR
* Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police	390 EUR par plaidoirie ou intervention
* Tribunal de grande instance	610 EUR par plaidoirie
* Cours d'appel	690 EUR par plaidoirie
* Cours de cassation ou Conseil d'état	1 220 EUR par plaidoirie
* Transaction amiable	500 EUR
* Arbitrage	250 EUR

Protection juridique auto entrepreneur

Recours suite à accident (litiges excédant 380 euros)	16 000 EUR par litige
Dont pendant la phase amiable (forfait) :	
* Intervention d'un prestataire (expert, huissier)	230 EUR
* Intervention d'un avocat pendant la phase amiable si le tiers est représenté par un avocat (art. L127-2-3 du code des assurances), consultation, conflit d'intérêts	300 EUR
* Consultation en cas d'arbitrage (art. L 127-4 du code des assurances)	250 EUR
Dont en cas de procédure judiciaire (par intervention) :	
* Assistance à expertise	275 EUR
* Transaction amiable menée jusqu'à son terme	466 EUR
* Consultation en cas d'arbitrage (art. L 127-4 du code des assurances)	250 EUR
* Référé, Requête	466 EUR
* Médiation, conciliation	275 EUR
* Assistance à l'instruction	
. Tribunal correctionnel	180 EUR
. Cour d'assises	275 EUR
* Tribunal de police	
. Défense pénale	330 EUR
. Constitution de partie civile	645 EUR
* Tribunal correctionnel	
. Défense pénale	515 EUR
. Constitution de partie civile	645 EUR
* Juge de proximité	330 EUR
* Tribunal d'instance	515 EUR
* Tribunal de grande instance	730 EUR
* Tribunal administratif	730 EUR
* Tribunal de commerce	825 EUR
* Litige fiscaux	
. Tribunal administratif	955 EUR
. Cour administrative d'appel	1 015 EUR
* Juge de l'exécution	500 EUR
* Commissions diverses	275 EUR
* Cour d'appel	825 EUR
* Cours d'assises	1 460 EUR
* Cour de cassation	1 460 EUR



AVIVA ASSURANCES
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes.
Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers.
Entreprise régie par le code des assurances.
Capital social : 178 771 908,38 €.
306 522 665 R.C.S. Nanterre

AVIVA VIE
70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation.
Entreprise régie par le code des assurances.
Capital social : 1 205 528 532,67 €.
732 020 805 R.C.S. Nanterre

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager celui-ci en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère **sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité de la présente attestation.**

Fait à MORTEAU, le 04 Février 2020

L'Agent général



AVIVA Assurances
MORTEAU
5 RUE DE LA GARE
25500 MORTEAU
N° Orias : 08045783 - 19003702 - 17006860 - 16000488
- 13009579 - 07010275